

DELIBERATION**COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,****SEANCE DU 1^{er} juillet 2026 :**

Présents : GOUBY Thierry, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, GEORGES Déborah, GUICHERD Jennifer, MACHABERT Rémi, MEYER Cindy, PERRET Pierre, PORTAILLER Christian, ROYER Lysiane, TOURNEBIZE Marie-Thérèse, VAUCHE Joël.

Absents excusés : DUBREUIL Quentin donne pouvoir à JOUIN Nicolas, HENRI Delphine donne pouvoir à GEORGES Déborah, MARTINS Angélique donne pouvoir à ROCHIGNEUX Didier.

Secrétaire de séance : TOURNEBIZE Marie-Thérèse

OBJET : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1 du code général de la fonction publique)

Le conseil municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- Le renfort à la cantine scolaire pour l'aide au service des repas, notamment les enfants de maternelles

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Décide la création à compter du 1^{er} septembre 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3 heures par jour de classe.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 10 mois allant du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20260701-2026-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026

Fait à MARCILLY LE CHATEL,

Le 6 juillet 2026

Le Maire

Thierry GOUBY



Secrétaire de séance

Marie-Thérèse TOURNEBIZE